

DEHORS, L'OURS  
DES PYRÉNÉES!!!

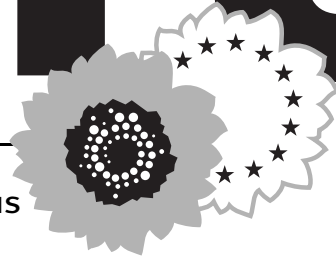


Dessin Charlie-Hebréo

# Vert

CONTACT

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION  
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS



565  
bis

DU 29 AVRIL  
AU 5 MAI 2000

7 FRANCS  
1,06 EURO

## Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 15 et 16 avril 2000

### Compte-rendu des décisions

#### Soutien aux accusés de Millau

Le Conseil national interrégional des Verts (CNIR), réuni à Paris les 15 et 16 avril 2000, appelle tous les adhérents Verts et, au-delà, tous les militants de l'écologie, à venir nombreux le vendredi 30 juin à Millau (Aveyron) pour soutenir les inculpés paysans et Verts (qui avaient démonté le Mc Do de Millau), car ce procès fera jurisprudence pour les militants inculpés dans les autres départements (en Ariège, par exemple).

#### Érika - sécurité maritime

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni les 15 et 16 avril considère que la lutte pour qu'il n'y ait "plus jamais d'Érika" commence par des mesures à prendre dans le pays victime de la pollution, la France. Le CNIR considère que, s'il faut faire en sorte que les mesures nécessaires soient prises au niveau européen, il ne suffit pas de dire que l'on va se tourner vers l'Europe pour résoudre les problèmes. Le CNIR constate qu'il y a au moins trois points dans la proposition de loi de nos députés qui concernent directement la loi française, et qui ne peuvent être résolus au niveau européen :

- Extension au domaine maritime du principe pollueur-payeur prévu par la loi de 1995 (art. 2).
- Règle instituant les conventions de l'Organisation mondiale du travail (OIT) comme la base minimale des contrats des marins engagés à bord de navires faisant escale en France (art. 8), et clause "anti-négriers" donnant compétence aux tribunaux français pour juger des différends entre les marins d'un navire étranger en escale dans un port français et leur armateur (art. 10).
- Modification de la loi de 1983 : Responsabilité pénale renforcée pour le propriétaire

d'un navire responsable d'une pollution. À laquelle devra s'ajouter la responsabilité pénale de condamner l'affréteur, la société de classification, l'opérateur, et toute personne physique ou morale engagée dans l'utilisation commerciale du navire (art. 13).

Le Conseil national interrégional estime qu'avec le débat sur cette proposition de loi, Les Verts avaient une occasion de montrer que leur participation et leur soutien aux mouvements citoyens formés après la marée noire (collectifs anti-marée noire) pouvaient être concrétisés par des actes forts. La défense par les députés Verts d'une proposition de loi visant à transformer les règles du transport maritime en faisait partie. Ce recul va donner un message inverse. Et nous pouvons avoir de graves inquiétudes sur la volonté de faire avancer la législation européenne si, déjà en France, Les Verts reculent sur leurs exigences législatives et réglementaires ; Le Conseil national interrégional des Verts demande à nos députés de déposer une proposition de loi visant à transformer la législation du transport maritime afin de traduire notre soutien aux mouvements citoyens formés après la marée noire.

#### Motion d'urgence sur la fiscalité (amendée)

Le CNIR des Verts, réuni à Paris les 15 et 16 avril derniers, sur la réforme de la fiscalité, décide que la réflexion des Verts ne paraît pas pouvoir se faire indépendamment d'une réflexion sur la nécessaire réforme fiscale. Mais il est d'ores et déjà possible d'affirmer la nécessité :

- de la simplification des procédures et démarches des usagers et donc :
- l'interlocuteur fiscal unique est une bonne réforme mais justement en offrant ce service à l'ensemble de la population

et donc en l'installant sur la base du regroupement " définition de l'assiette de l'impôt " / " recouvrement ", en utilisant au maximum les lieux existants ; donc plutôt les trésoreries, afin de maintenir un maillage le plus dense possible ;

- l'interconnexion des réseaux informatiques Trésor public - Impôts et donc l'accès au renseignement des deux services à partir d'un point unique ;

- du maintien de l'égalité de traitement des citoyens et donc :

- la non séparation structurelle des contribuables (particuliers/entreprises) ;
- le maintien de la séparation ordonnateur/comptable ;
- le maintien et le renforcement de la lutte contre la fraude, avec l'embauche de nouveaux inspecteurs, particulièrement dans le domaine des grandes entreprises et des multinationales ;
- de l'activité au service des collectivités locales.

#### Motion sur la réforme hospitalière (amendée)

Vote nominal

Réuni à Paris les 15 et 16 avril, le Conseil national interrégional décide sur la réforme hospitalière, de faire des propositions autour de :

- une approche globale d'écologie hospitalière.
- L'intégration des structures de santé dans la ville en concertation étroite avec les autorités responsables de l'urbanisme mais aussi avec les responsables des transports et les associations concernées.
- La mise en place d'une véritable politique de prévention, assortie de moyens.
- Le développement de l'éducation à la santé (avec, entre autres, renforcement de la médecine scolaire).
- La prise en compte de la dimension relationnelle entre les soignants et le soigné, qui doit aller au-delà d'une approche mécanique trop souvent en vigueur ; une

formation des médecins et des personnels à l'écoute des patients.

- La nécessité d'une médecine de proximité.

- La mise en place de nouveaux services pouvant intervenir en urgence pour permettre le maintien à domicile en cas de maladie ne nécessitant pas de soins lourds et donc d'hospitalisation ainsi que pour les personnes âgées. Cela implique donc un service de soins et d'aide à la personne (repas, courses, gardes d'enfants, aides diverses...).

- Le maintien de maternités de proximité chaque fois que l'existence de personnel qualifié suffisant permet d'y assurer la sécurité, associée à une naissance de qualité à taille humaine.

- Des centres de périnatalité proches du domicile permettant préparation à l'accouchement et suivi post-partum, partout où il n'existe pas suffisamment de personnels qualifiés.

- Le maintien des structures d'accueil des premières urgences dans le cadre de l'hôpital, avec des urgentistes hospitaliers qualifiés, ou avec la participation de médecins généralistes formés et rémunérés en conséquence.

Cela signifiera une revalorisation des actes et éventuellement une modification des modes de rémunérations, en particulier par le développement du système des médecins référents, moyennant les adaptations nécessaires.

- L'organisation d'un schéma sanitaire en réseau entre la médecine hospitalière (publique ou privée) et la médecine ambulatoire, ainsi qu'une participation plus active des Conseils régionaux à la définition des schémas régionaux d'organisation de la santé.

- La réorientation vers de nouveaux besoins (notamment en gérontologie où les manques de structures d'accueil de tous niveaux sont criants).

- Une réflexion sur la relation public/privé.

- le refus de voir partir vers le secteur privé tout ce qui concerne la chirurgie. Pour cela il est nécessaire de maintenir un plateau technique performant par département ou par secteur de département lorsque ceux-ci sont très étendus géographiquement ou très peuplés.

.../...

- le financement hôpitaux publics/hôpitaux privés : cela peut signifier une remise en cause du budget global des hôpitaux publics qui ne soit pas l'ouverture au dérapage inconsidéré des dépenses hospitalières et la remise en cause du financement à l'acte des cliniques privées.

#### Motions diverses et d'urgence

##### Proche-Orient

Suite aux déclarations du Premier ministre à Jérusalem, en février dernier, le Conseil national interrégional des Verts condamne fermement les propos de Monsieur Jospin lors de son voyage officiel au Proche-Orient, dont les conséquences sur le terrain ont eu un effet inverse au but poursuivi. Le CNIR demande au gouvernement d'exercer sa vigilance sur l'application réelle et totale par Israël de la résolution 425 des Nations-Unies concernant la restitution sans condition des territoires occupés au Liban. Le CNIR propose que la France mette à profit son tour de présidence de l'Union européenne pour inciter l'Europe à prendre des initiatives dans le processus pour une paix juste et durable au Proche et Moyen-Orient. Le Conseil national interrégional rappelle que Les Verts sont favorables à une Conférence de la Paix réunissant tous les acteurs concernés et œuvrent dans ce sens en soutenant les forces de paix dans chaque pays de la région.

Le CNIR estime qu'une des avancées de la démocratie et de la résolution pacifique des conflits est l'organisation de débats publics pour assurer la transparence des choix, y compris en matière de politique internationale, en particulier à l'Assemblée nationale, et demandent aux députés et aux élu(e)s Vert(e)s de continuer à agir dans ce sens. Le Conseil national interrégional des Verts mandate la commission Transnationale, en relation avec les députés nationaux et européens, pour aboutir à des propositions d'actualisation des politiques de la France et de l'Europe avec le monde arabe et musulman, et lui affecte les moyens financiers afférents sur le budget des "commandes" aux commissions à partir d'un projet à présenter au Collège exécutif (CE).

##### Brevetabilité du vivant - Organismes génétiquement modifiés (OGM)

Avant le 30 juillet 2000, la France va devoir transposer dans le droit national la directive 98/44 dite de "la brevetabilité du vivant". Le texte de la directive ne laisse aucun doute quant aux objectifs et aux priorités de la Commission européenne. Pour imposer l'idée que le patrimoine génétique et le vivant appartiennent au secteur marchand, la Commission, suivant en cela le triste exemple des États-Unis, assimile le concept de "découverte" et celui "d'invention" ; elle fait table rase des considérations éthiques, culturelles, environnementales qui permettent de protéger l'historicité des peuples et des individus ; et transforme en domaine privatisable et commercialisable de la connaissance. Cette assimilation, véritable coup de force des intérêts économiques des firmes multinationales dans le droit :

SUITE PAGE SUIVANTE...

# Conseil national interrégional (CNIR) de Paris - 15 et 16 avril 2000

... SUITE DE LA PAGE 1

- renforce la négation du droit des peuples sur les connaissances historiquement constituées sur les propriétés des ressources naturelles.
- Contient en germe le basculement du déséquilibre économique Nord/Sud par la mise au point de l'arme alimentaire suprême (le brevetage et donc la monopolisation du commerce des semences transgéniques et la logique "Terminator").
- Suscite déjà des erreurs (conscientes ou inconscientes) quant au respect même de l'inaliénation – pourtant affirmée – du patrimoine génétique humain, comme l'illustre l'exemple récent de l'octroi d'un brevet, en décembre 1999, par l'Office européen des brevets, qui couvre le prélèvement de cellules embryonnaires humaines, la manipulation génétique de ces cellules et la fabrication d'embryons génétiquement modifiés (n° EP695351).
- Ouvre la porte à toutes sortes de dérives "eugénistes" bien décrites dans le manifeste sur *L'agriculture génétiquement modifiée et la dégradation des espèces* (Encyclopédie des Nuisances) ou *Le siècle Biotech* de Jeremy Rifkin.

Ainsi le Conseil national interrégional des 15 et 16 avril, demande aux Verts et à leurs députés d'affirmer clairement les principes fondamentaux suivants :

- la non brevetabilité des variétés végétales, des espèces animales et *a fortiori* de l'espèce humaine.
- La non brevetabilité des techniques de la thérapie génique (conformément à l'accord ADPIC du GATT).
- L'accessibilité libre et gratuite de l'accès aux données du patrimoine génétique à tous les chercheurs.
- La primauté des considérations éthiques sur toute autre considération, en conformité avec l'article 53a de la Convention européenne de 1973.

- Le respect de la Charte internationale sur le génome adoptée par le Comité international de bioéthique de l'UNESCO qui considère que les gènes sont patrimoine commun de l'humanité.

Le CNIR demande que les députés Verts dénoncent de manière claire tout projet de transposition de cette directive européenne dans le droit national, qui ne pourrait être qu'une nouvelle compromission avec le capitalisme mondial et un déni des principes mêmes qui fondent l'écologie politique.

.../...  
Le CNIR demande au Collège exécutif d'organiser lors des prochaines Journées d'été une plénière sur cette question (brevetabilité du vivant et biotechnologies).

## Loi chasse

**L**e Conseil national interrégional des Verts des 15 et 16 avril condamne fermement le "cavalier législatif" introduit dans la loi "chasse" qui demande la capture de l'ours des Pyrénées.

Il dénonce tout particulièrement l'attitude des députés de la majorité plurielle, nos partenaires, sur tous les dossiers sauf ceux qui traitent de protection de la nature.

Le CNIR demande au gouvernement de retirer son soutien à cet amendement, et aux députés de la majorité plurielle de voter un amendement de suppression de l'amendement "ours" lorsque le texte sera soumis à l'Assemblée nationale pour adoption définitive.

Le Conseil national interrégional réaffirme son soutien aux associations qui, localement et nationalement, contribuent à la préservation de la biodiversité, notamment le groupe ARTUS qui a renforcé avec ténacité la population des ours des Pyrénées.

Le CNIR des Verts propose une rencontre nationale entre tous les acteurs soucieux de contrer cette disposition

législative afin de définir des moyens d'action militants, politiques et juridiques pour faire pression sur les députés de la majorité plurielle en vue de la seconde lecture du projet de loi "chasse".

Le CNIR tient à féliciter le travail courageux des députés Verts à l'Assemblée nationale, ainsi que de la ministre de l'Environnement, qui ont mené un combat obstiné lors des débats sur le projet de loi, dans un hémicycle très hostile aux Verts.

Le CNIR affirme pour autant son désaccord avec la position finale du gouvernement et donc du ministère de l'Environnement qui a accepté cet amendement, et qui soutient donc l'idée de la capture des ours.

Cette déconsidération des espèces sauvages de la part du gouvernement est d'ailleurs de grande ampleur, puisque la France vient de donner son accord pour le déclassement de l'éléphant d'Afrique et la tortue de Cuba dans les récentes négociations de la onzième Conférence des parties à la convention de Washington (CITES), déclassement qui autorise la commercialisation des défenses d'éléphants et des écailles de tortue de Cuba, et favorise grandement le braconnage.

## Loi chasse (suite)

**L**e Conseil national interrégional déclare que

Les Verts reconnaissent les avancées significatives contenues dans la loi "chasse". Ils regrettent cependant un certain nombre de reculs, auxquels la seconde lecture devra remédier. Ils réaffirment qu'il y aurait effectivement urgence à sortir des querelles sur la chasse, en effet :

- l'ensemble du monde vivant est confronté à un phénomène d'accélération brutale de disparition d'espèces animales et végétales, d'écosystèmes fragiles due aux effets destructeurs d'un certain nombre d'activités humaines.

- La France possède en Europe l'une des plus grande diversité de régimes climatiques et donc de potentiel de diversité biologique, celle-ci ayant ainsi une responsabilité première dans l'espace commun européen ; en particulier dans la préservation de l'avifaune migratrice, de par sa position sur un axe migratoire majeur.

- L'urgence plaide pour une coopération de l'ensemble des acteurs concernés par une mise en œuvre ambitieuse de divers textes de préservation, en particulier les directives "oiseaux" et "habitats". Mais mettre fin aux querelles, pour mieux se concentrer sur l'intérêt général, ne peut se faire aux conditions d'une fraction extrémiste de chasseurs qui sont depuis longtemps parmi les acteurs les plus négatifs de l'environnement (blocage des directives sus-nommées) et qui empêchent toute véritable possibilité de réflexion et d'action collective en faveur de la préservation, mais aussi de la reconquête d'une plus grande diversité faunistique (dont le retour de la faune sauvage), floristique et écosystémique.

.../...  
Deuxièmement, Les Verts soulignent qu'ils n'ont cessé d'expliquer qu'il n'a jamais été question d'interdire la chasse, mais d'obtenir la reconnaissance de la prise en compte des droits de tous les citoyens sur le partage du bien commun que représente la faune sauvage, la nature dans toute sa diversité, son étendue, et non l'accaparement de l'espace pour la seule traque du gibier au détriment de la sécurité des contemplateurs de la nature. Les Verts ont, comme l'ensemble des associations de protection de la nature, constamment refusé la violence, et proposé des offres de dialogue et des solutions de compromis, y compris au détriment d'évidences scientifiques et humaines. Les Verts n'ont souvent demandé, sur le terrain, comme sur les principes, que le simple respect de lois françaises ou de directives

européennes déjà existantes. Les Verts regrettent profondément que, sous les pressions d'une fraction extrémiste des chasseurs, les partis socialiste et communiste aient soutenu des amendements qui accentuent gravement les faiblesses du projet initial. Ils regrettent qu'à part les députés Verts, seuls deux autres députés, G. Perrin Gaillard (PS), et Jean-Pierre Brard (PC), dont ils saluent le courage, ont défendus des positions favorables à l'intérêt général. Aucun autre député représentant les chasseurs modérés et les non-chasseurs n'est intervenu dans le débat.

Si Les Verts reconnaissent aujourd'hui que l'adoption d'un projet de loi sur la chasse est une nécessité, même s'il ne correspond pas à toutes leurs demandes, ils soulignent aussi que le vote de soutien de leurs députés au projet de loi sur la chasse du 4 avril dernier, n'est pas définitif.

Il ne peut être qu'une étape et un gage de bonne volonté pour continuer les négociations avec nos partenaires de la majorité plurielle et voir amender le projet en deuxième lecture, avant son adoption définitive.

Les Verts déclarent inacceptables certaines dispositions du projet de loi approuvé en première lecture le 4 avril dernier, en particulier :

- la capture des ours slovènes.
- Le transfert de la gestion du fonds d'indemnisation des dégâts de gibier aux Fédérations de chasse.

- La suppression du contrôle de l'État sur les Fédérations de chasse.

- Les obstacles à l'usage du droit de gîte ou droit de non-chasse.

- L'extension des heures de chasse à la passée.

- La légalisation de la chasse de nuit.

Ils dénoncent le refus de prendre en compte les réalités biologiques, dont le respect est le garant d'une chasse pérenne et populaire, ainsi que de la paix sociale.

Ils rappellent qu'une chasse apaisée passe par un véritable compromis entre les intérêts des chasseurs, des non-chasseurs et des protecteurs du patrimoine naturel et non par l'adoption unilatérale de mesures destinées à la seule satisfaction d'une fraction extrémiste de la chasse.

Les Verts rappellent qu'ils refuseront de soutenir l'élection de députés de la majorité plurielle qui au cours du débat de la seconde lecture continueront de soutenir l'extrême chasse.

.../...  
Les Verts comprennent la déception des partenaires de l'environnement et souhaitent la mobilisation générale des associations de protection de la nature, des chasseurs

responsables et des non-chasseurs, afin d'obtenir des modifications positives du texte, au cours de la deuxième lecture de ce projet de loi. Ils saluent le courage de la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement et des députés Verts qui, chacun dans leur domaine de responsabilité et avec les contraintes de leur position, ont œuvré pour améliorer le texte ou en limiter sa portée.

Les Verts dénoncent les attaques et quolibets auxquels ont été soumis la ministre et les députés Verts par les groupes de l'opposition.

## Non à l'armement nucléaire

**L**e Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 15 et 16 avril, appelle le président de la République et le gouvernement à cesser la modernisation des armes nucléaires par quelque procédé que ce soit (laser Mégajoule, simulation par ordinateur, essais "sous-critiques"). Le CNIR demande qu'une conférence internationale soit organisée pour l'interdiction des armes nucléaires et leur démantèlement contrôlé, comme ce fut réalisé pour les armes chimiques.

## Site d'enfouissement

**L**es 18 et 19 mars, a eu lieu à Bure, en face du futur site d'enfouissement nucléaire, un rassemblement pour s'opposer aux travaux irréversibles en cours. Le dimanche, huit cents personnes se sont retrouvées en pleine campagne en face du site qui est aménagé depuis trois mois : des baraquements et une énorme surface de terre retournée, le tout protégé par des grillages et des vigiles avec armes et chiens. Les gendarmes étaient partout et les hélicoptères occupaient le ciel. Une terrible impression de déjà vu comme à Malville et au Larzac, sauf que Lanza del Vasto nous a quitté... C'est notre argent qui sert à préparer le futur renouvellement du parc nucléaire. Brigitte Renn, conseillère régionale Verte de Lorraine était présente, très peu de Verts s'étaient déplacés.

.../...  
Le Conseil national interrégional des Verts des 15 et 16 avril appelle l'ensemble du parti à venir massivement en juillet soutenir les militants qui commencent une occupation devant le site. Pour préparer cette mobilisation, le CNIR invite les militants écologistes du collectif contre l'enfouissement des déchets nucléaires de Bure à intervenir lors du prochain CNIR de juin 2000. Toutes les régions sont appelées à se mobiliser contre l'enfouissement et c'est à Bure que se situe le maillon faible.

**vert** L'OURS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION  
DES VERTS FRANÇAIS ET EUROPÉENS  
Rédaction : 107 avenue Parmentier, 75011 Paris  
Tél. : 01 43 55 10 01 - Fax : 01 43 55 16 15  
E-mail : vcontact@verts.imagine.fr  
Web : http://www.verts.imagine.fr

Directrice de publication : **Jeanick Moriceau**  
Directeur de rédaction : **Jean-Luc Bennahmias**  
Secrétaire de rédaction : **Erwan Lecœur**  
Assistante de rédaction, photographe : **Julie Bériot**  
Mise en page : **JB**  
Reporter : **Eric Marquis**  
Dessin de **Charlie-Hebdo** reproduits avec  
l'aimable autorisation de notre excellent confrère  
Imprimerie : **Presse Pluriel**, Paris -  
Tél. : 01 43 66 71 53. Tirage : 10 000 exemplaires -  
CPPAP n°68 242, ISSN 0298-8089  
Ont aussi collaboré à ce n° : **Régis Edart**,  
**Ruffin M'Paka**, **P. Yann Salaun**

**JE M'ABONNE À** **vert**

HEBDOMADAIRE ÉDITÉ PAR ÉCODIF  
Abonnement individuel :  un an : 200 F  
Tarif spécial adhérent des Verts :  un an : 150 F  
Abonnement institutionnel :  un an : 300 F  
Chômeurs, étudiants... :  un an : 100 F

Les nom, prénom et adresse de nos abonné(e)s sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec *Vert Contact*, sauf opposition motivée. Dans ce cas, la communication sera limitée au service de l'abonnement. Les infos pourront faire l'objet d'un droit d'accès et de rectificatif dans le cadre légal.

Nom ..... Prénom .....  
N° ..... rue .....  
Code postal ..... Ville .....  
Tél. .... Fax .....

Coupon à renvoyer avec votre règlement par chèque bancaire ou postal (exclusivement) à Vert-Contact, Service abonnement, BP 90, 75961 Paris Cedex 20 - Tél. : 01 43 66 16 05

**JE REJOINS**

**Les Verts**

Nom .....  
Prénom .....  
N° ..... rue .....  
Code postal .....  
Ville .....  
Tél. ....  
Fax .....  
Profession .....

Coupon à renvoyer (ne pas envoyer d'argent, vous recevrez sous peu un courrier) Les Verts, service Adhésions - 107 av. Parmentier, 75011 Paris